



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
(CRTE)
Dans le cadre du projet de territoire
« Ambition 2030 du territoire du Vexin Thelle »**

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales. Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, et dans l'Oise notamment, à l'échelle de notre intercommunalité.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions concrètes de relance, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du territoire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle prenne en compte les objectifs du projet du territoire approuvé en juin 2021 ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants (exemples : SCOT PCAET, étude économique CCI...).

Ce contrat, intègre a une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu d'ici le 31 décembre 2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière sera portée à l'association de représentants de la société civile et ce, dès le second semestre 2021.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, a minima annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer tout comme le SE60, l'ADEME et l'agence de l'eau.

ARTICLE 1ER : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT

Cette première partie de la convention d'initialisation vise à définir l'accord entre d'une part, l'Etat, et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l'être.

Les signataires pourraient s'engager à financer, dans la phase préparatoire du CRTE, les actions suivantes déjà engagées pour partie en faveur de l'ingénierie :

- ELUSYS : Animation des ateliers d'écriture n°1 en conférence des Maires le 24/03/21 et l'atelier d'écriture n°2 en conseil communautaire du 22/04/21.
- ARVAL : Aide dans l'élaboration de notre projet de territoire et constitution du CRTE.
- CCI : Etude de planification, développement économique, friches, foncier.

Dans un second temps, les actions à développer sont les suivantes (elles sont détaillées par bloc de compétence et axes stratégiques d'intervention en pages 18 à 26 du présent document) :

a) Actions de notre projet de territoire

1. Créer un lycée d'enseignement général et/ou professionnel au cœur du territoire et de ses besoins
2. Créer et réhabiliter des voies de circulation douces pour mailler le territoire
3. Mettre en place des transports collectifs verts qui maillent le territoire pour faciliter la mobilité des habitants
4. Maintenir et développer le commerce de proximité
5. Améliorer et mettre en valeur le cadre de vie et son caractère rural
6. Développer les dispositifs d'accueil des enfants en bas âge
7. Développer une offre d'habitats diversifiés et intergénérationnels pour garder la population
8. Favoriser la création d'emploi pour amener de la richesse
9. Mettre en place des lieux de rencontre et d'échange pour mieux se connaître et s'accepter
10. Produire de l'énergie verte (sauf éolien)
11. Développer les voies de circulation différenciées et de la police intercommunale pour sécuriser les déplacements ruraux
12. Dynamiser les activités culturelles
13. Accéder à des modes de transport propres
14. Sensibiliser la population et les acteurs économiques aux économies d'énergie
15. Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics
16. Création d'une plate-forme de compost pour déchets verts
17. Création d'un mini-méthaniseur pour bio déchets
18. Circuler sans voiture, localement, en sécurité
19. Créer un guide global du territoire (site Internet)
20. Améliorer les infrastructures routières
21. Filières spécialisées
22. Augmenter la capacité d'accueil des entreprises
23. Embellissement
24. Assainissement
25. Créer un pôle culturel et artistique devant s'adosser sur un patrimoine architectural existant représentant une construction du Vexin-Thelle aux fins de vendre notre image bucolique
26. Créer une Maison des Associations
27. Créer une auberge de jeunesse
28. Cuisine centrale favorisant les produits locaux et bio
29. Créer un grand complexe sportif multisports et intergénérationnels
30. L'hôpital de Chaumont devient un CRH en 2030
31. Installation d'une maison médicale

b) Etude de planification et programmation énergétique territoriale

1. Piloter l'EPE et mobiliser les partenaires et acteurs
2. Informer les élus et agents pour en faire des relais de la transition énergétique
3. Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable
4. Mobiliser les scolaires sur la transition énergétique
5. Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire
6. Former les habitants aux éco-gestes
7. Accompagner les ménages grâce à un partenariat renforcé avec l'ADIL60
8. Renforcer l'accompagnement des ménages, pendant leur projet de rénovation
9. Soutenir l'auto-rénovation des logements

10. Mettre en place une OPAH
11. Mettre à jour le diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal
12. Multiplier les opérations énergétiques sur le patrimoine communal
13. Remplacer et optimiser l'éclairage public
14. Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics
15. Installer des panneaux photovoltaïques sur le patrimoine public
16. Informer les entreprises et accompagner la formation des employés aux écogestes
17. Accompagner les entreprises du territoire à la réduction des consommations
18. Déployer une démarche de type EIT avec les entreprises du territoire
19. Soutenir et faciliter le passage vers des motorisations propres
20. Encourager le covoiturage par la communication et la création de sites propices
21. Réaliser un schéma directeur des modes actifs
22. Implanter davantage de stationnements vélo sécurisés
23. Encourager le développement du télétravail et des tiers lieux
24. Soutenir le développement de nouvelles pratiques agricoles
25. Fédérer les acteurs pour développer les circuits-cours alimentaires
26. Améliorer l'optimisation énergétique dans les exploitations agricoles
27. Soutenir le développement de projets EnR participatifs et citoyens
28. Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés
29. Structurer des filières EnR en densifiant le tissu économique local
30. Accompagner les projets de méthanisation
31. Identifier les grandes toitures propices au photovoltaïque
32. Développer les centrales photovoltaïques au sol et sur ombrières de parking
33. Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques dans le respect du patrimoine et des PLU
34. Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et en climatisation

- c) Le 20/01/21, la CCVT devient compétente en matière de « mobilité » et devient A.O.M. Après adhésion au SMTCO, une étude est lancée pour définir les besoins du territoire en matière de « mobilité ».**

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Le recensement (non exhaustif) des cofinancements de politiques publiques et d'investissements publics au sein de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes, sont développés ci-après (troisième colonne des actions dégagées qui sont présentées par bloc de compétence-et orientations stratégiques d'intervention en pages 20 à 26 du présent document).

De plus, le Conseil Communautaire soutient les candidatures suivantes au plan de relance :

1. JMB Taille de Pierre, investissements industriels dans les territoires (dossier n°2673112)
2. Association Le Moulin Vert, rénovation énergétique du Centre éducatif et de Formation Professionnel sis au Mesnil-Théribus
3. EARL Havar pour la rénovation énergétique de son corps de ferme sis à Chaumont- en -Vexin

LE PROJET DE TERRITOIRE DU VEXIN-THELLE (60) – APPROCHE DÉTAILLÉE (Version simplifiée)

Il se décline en trois parties :

- 1 Analyse des caractéristiques du territoire intégrant les dynamiques en cours et un état des lieux écologique (diagnostic territorial).
- 2 Identification des grands axes stratégiques pour les 10 ans (les ambitions et les orientations retenues).
- 3 Élaboration d'actions à mettre en place dans le cadre du contrat (1 fiche pour chaque action dégagée).

Le document présente ici une version simplifiée de l'état d'avancement du projet de territoire du Vexin-Thelle.

La méthode utilisée jusqu'alors s'appuie sur :

• Pour le diagnostic territorial :

L'exploitation des documents déjà en vigueur et proposant des analyses territoriales et des perspectives, à savoir le SRADDET des Hauts-de-France approuvé en août 2020, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Vexin-Thelle approuvé en le 16 décembre 2014 et ayant fait l'objet d'un premier bilan de son application approuvé en décembre 2020, l'Étude de Planification Énergétique (EPE) de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et son plan d'actions établis en décembre 2020 (pour partie, il manque le volet climat air).

D'autres documents et études plus ciblées concernant des thématiques plus spécifiques sont également exploitées : le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des cours d'eau, l'étude de stratégie pour le développement économique et foncière avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le contrat Culture Ruralité.

• Pour l'identification des grands axes stratégiques :

L'organisation de deux ateliers d'écriture avec l'ensemble des élus du territoire (en mars et en avril 2020) dans le but de dégager les ambitions du territoire pour les 10 ans à venir.

La mise en ligne d'un questionnaire destiné aux habitants et aux acteurs du territoire, afin de mieux connaître ce qu'ils ressentent du territoire dans lequel ils vivent et ce qu'ils souhaiteraient voir s'améliorer, se développer dans les années à venir.

• Pour l'élaboration des fiches actions :

Cette phase est en cours de construction. À ce jour, sur la base des ateliers d'écriture avec les élus, une première série de grandes actions à mettre en œuvre a été dégagée. Elle sera complétée et consolidée par les résultats du questionnaire auprès des habitants et des acteurs, et par les journées d'ateliers thématiques prévues avec les partenaires de l'aménagement et du développement (Services de l'État, Région, Département, Chambres consulaires, organismes de transports, SE60, exploitants des réseaux d'énergie, Agence de l'Eau, ADEME, etc.).

Elles seront également complétées dans un second temps, avec un travail de concertation à mettre en œuvre entre septembre et décembre 2021, avec la société civile (associations, entreprises, etc.).

1 – LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL : PRINCIPAUX ÉLÉMENTS À RETENIR

Il s'agit de présenter ici les principaux éléments de diagnostic territorial utiles à la compréhension des caractéristiques du Vexin-Thelle et des dynamiques en cours. Ces éléments intègrent également un état écologique des lieux suivant les attentes du CRTE.

Le diagnostic territorial permet de mettre en avant les atouts et les faiblesses du Vexin-Thelle qui constituent autant d'éléments à exploiter dans le cadre de la mise en place du Projet de Territoire à l'horizon 2030.

PRÉAMBULE

Le territoire du Vexin Thelle a la particularité d'être limitrophe à deux départements et deux régions, l'Eure (région Normandie) en bordure ouest et le Val-d'Oise (Ile-de-France) au sud. Il s'étend en rive gauche de l'Epte, sur les plateaux du Vexin et de Thelle qui sont séparés par la vallée de la Troësne (affluent de l'Epte) qui traverse le territoire d'est en ouest dans sa partie centrale.

Le territoire du Vexin-Thelle est aujourd'hui composé de 37 communes regroupées dans une Communauté de Communes (CCVT). Il est doté d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé le 16 décembre 2014 et ayant fait l'objet d'un premier bilan de son application au bout de 6 ans approuvé en décembre 2020. Un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) venant corroborer l'Étude de Planification Énergétique (EPE approuvée en décembre 2020) a été lancé tandis qu'est en cours de réflexion sur le bassin de l'Epte et de la Viosne, un Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SAGE) qui intégrera la totalité des communes du Vexin-Thelle.

En 2017 (chiffres INSEE), le Vexin-Thelle compte 20 721 habitants, une population qui a augmenté de 1 000 habitants depuis 2011 révélant un rythme de croissance annuel moyen (taux de 0,83%) bien supérieur à celui observé en moyenne départementale (taux de 0,3%). Le nombre de logements augmente également sur la même période, avec notamment 443 résidences principales de plus, pour plus de la moitié d'entre elles réalisées au sein des trames urbaines déjà constituées.

Les territoires agricoles occupent la plus grande partie du Vexin-Thelle (près de 80%), les bois et les milieux semi-naturels occupent 16% du territoire, les 4% restants correspondant aux territoires artificialisés (source : Observatoire des Territoires de l'ANCT).

Les sensibilités environnementales sont limitées : absence de site Natura 2000 sur le Vexin-Thelle, risques naturels peu intenses et très localisés (remontée de nappes, aléa de ruissellement, inondation par débordement de l'Epte), faible contribution aux émissions de gaz à effet de serre, bon niveau de la qualité de l'air, pas de sources de nuisances notables ni d'activités ou d'établissements pouvant être source de pollution et/ou de risques technologiques.

Le Vexin-Thelle est desservi par la ligne ferroviaire Paris-Saint-Lazare – Gisors – Serqueux avec une gare à Chaumont-en-Vexin et 3 autres arrêts sur son territoire. Le réseau de transports interurbains (lignes de car) est peu développé et inégal entre le plateau de Thelle vers Beauvais et le plateau du Vexin. Il n'existe pas d'offre de transport collectif à l'échelle communautaire. Le réseau routier repose principalement sur des routes départementales avec seulement deux axes interrégionaux (liaison Beauvais – Mantes-la-Jolie Val de Seine du nord vers le sud, liaison Paris – Dieppe au sud-ouest). L'accès au réseau autoroutier se fait à Méru ou à Beauvais pour l'A16, soit environ 20 km, ou encore à Mantes-la-Jolie pour l'A13 à plus de 30 km.

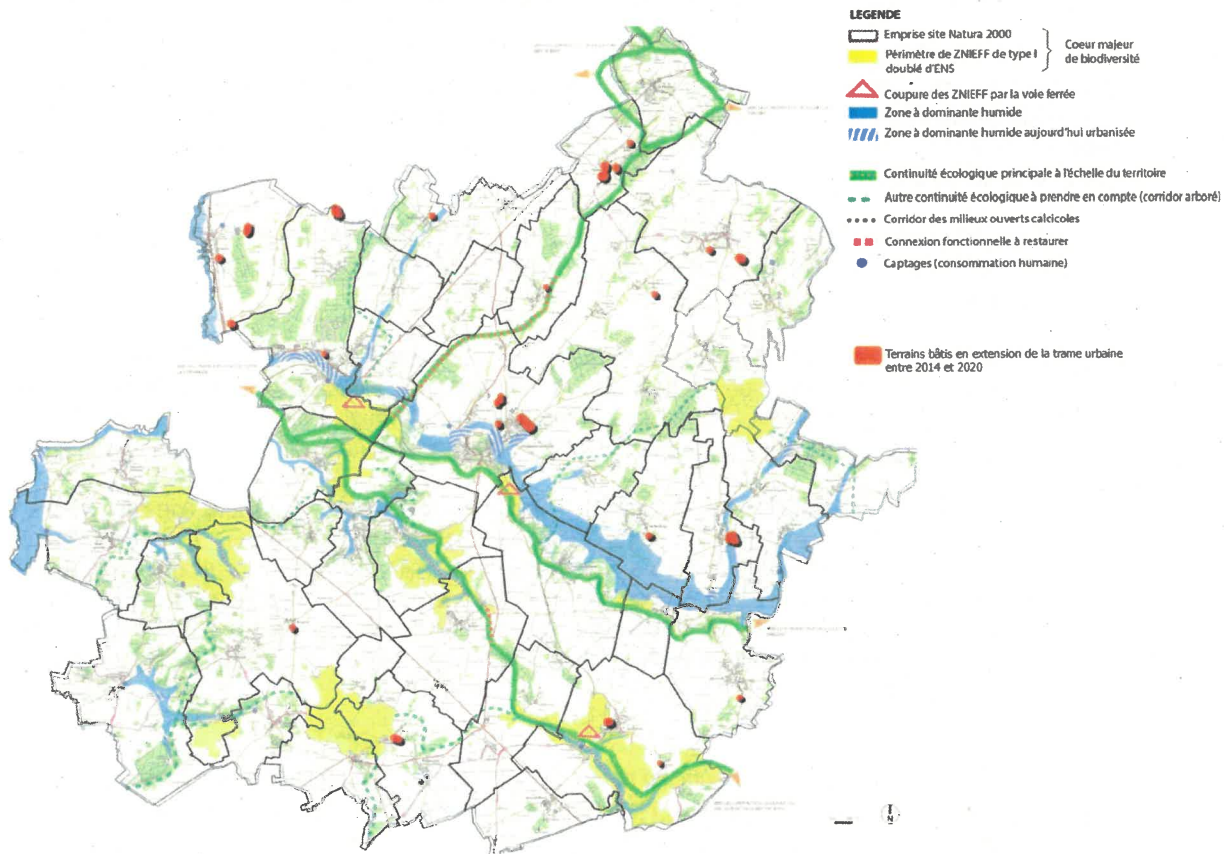
Dans un souci de cohérence de la présentation de ce rapport d'étape, sont présentés ci-après les principaux éléments de diagnostic à retenir en suivant une logique thématique issue des actions dégageées à ce jour dans le cadre du CRTE (voir partie 3) qui sont reprises dans le projet de territoire.

ENVIRONNEMENT

Le Vexin-Thelle n'est pas directement concerné par des enjeux environnementaux significatifs à l'échelle régionale comme l'attestent les dispositions du SRADET de la région Hauts-de-France approuvé en août 2020.

Concernant la biodiversité, le territoire du Vexin-Thelle ne compte aucun site Natura 2000, aucune Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), ni aucune protection plus ciblée (arrêté de biotope, réserve naturelle, etc.). 9 périmètres de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) sont délimités sur le Vexin-Thelle pour une superficie totale d'environ 2500 ha (8% du territoire essentiellement sur des emprises boisées) auxquels s'ajoutent des périmètres de zone à dominante humide correspondant au fond de chacune des 9 vallées traversées par un cours d'eau permanent qui irriguent le territoire. Dans le SRADET ne sont identifiés que deux réservoirs de biodiversité de la trame verte : l'amont de la vallée du Réveillon (marais de Reilly) et les prairies du grand marais au sud de Fay-les-Étangs dans la vallée de la Troësne. Par ailleurs, seulement deux cours d'eau (le Cudron et le ru d'Hérouval) sont identifiés comme réservoirs de biodiversité de la trame bleue comportant, entre autres, des obstacles majeurs à l'écoulement. En outre, la Viosne est considérée comme corridor fluvial. Aucun autre corridor principal n'est identifié sur le Vexin-Thelle qui n'abrite pas non plus de zones à enjeux au titre des continuités écologiques.

Il convient de souligner que les dispositions du SCOT préservent déjà les secteurs à enjeu au titre de la biodiversité, bien plus que ce qui figure au SRADET. Le bilan du SCOT approuvé en décembre 2020 montre que, sur les 6 premières années d'application du document, les secteurs à enjeu identifié n'ont pas été impactés de manière notable par des aménagements ou par le développement urbain, mettant en avant l'efficacité des dispositions déjà prises et traduites dans les documents d'urbanisme communaux (PLU). Les actions prévues au Plan Pluri-annuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du Vexin-Thelle prévoient des interventions pour restaurer et/ou améliorer la fonctionnalité des cours d'eau, en priorité ceux à enjeu identifiés au SRADET.



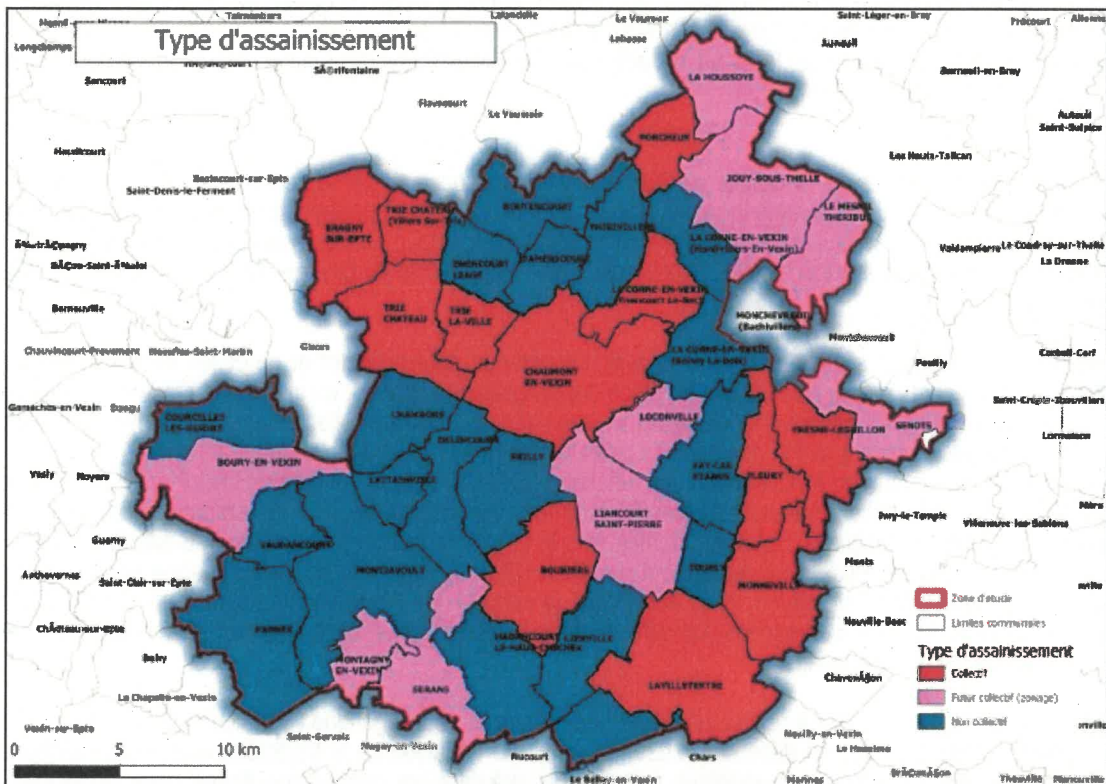
Concernant les risques naturels et technologiques, le Vexin-Thelle peut être considéré comme faiblement impacté par des risques majeurs. Il n'existe aucun plan de prévention des risques (naturels ou technologiques) sur le territoire. Les risques naturels notables (depuis 1982, 107 arrêtés de catastrophes naturelles ont été publiés sur le Vexin-Thelle) correspondent essentiellement à des aléas liés aux ruissellements et coulées de boues qui peuvent être forts dans les communes où le relief est marqué.

C'est notamment le cas sur la cuesta du Vexin et sur les coteaux des vallées secondaires, ainsi qu'aux aléas liés aux inondations par débordement des cours d'eau (principalement sur les parties des communes traversées par l'Epte qui forme la limite ouest du territoire et sur les parties des communes traversées par la Troësne dans sa partie ouest) ou par remontée de nappes (principalement dans le fond des vallées). L'aléa moyen à fort concernant le phénomène de retrait-

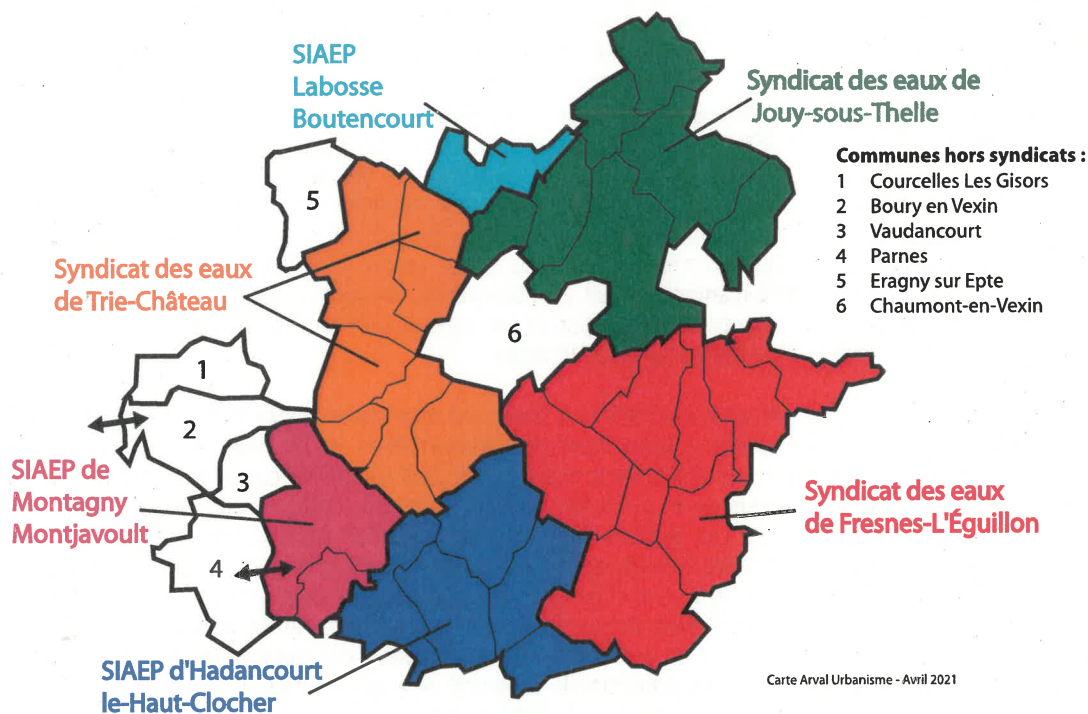
gonflement des argiles est très localisé (vallées de la Troësne et d'Hérouval, pied des buttes témoins au sud du plateau du Vexin) et ne concerne qu'une dizaine de secteurs urbanisés. Il est à noter que des communes ont entrepris des aménagements pour mieux maîtriser les risques naturels, en particulier ceux liés aux ruissellements, ou ont adapté les dispositions réglementaires de leur PLU en interdisant les sous-sols sur les constructions par exemple.

Les risques technologiques sur le territoire se limitent à la présence d'une vingtaine d'établissements classés ICPE (sans présence de périmètre SEVESO) répartis sur onze communes. Le développement économique attendu sur le territoire pour ces prochaines décennies, en lien avec le desserrement des activités de la région parisienne, pourrait impliquer l'accueil de nouvelles activités susceptibles d'émettre des pollutions et de générer des risques technologiques. L'enjeu vise à évaluer le degré d'acceptabilité d'un tel risque au regard des retombées économiques et des emplois induits par ces activités, et à évaluer comment gérer ce risque (choix d'implantation des activités, périmètres de protection, etc.). Une étude foncière d'aménagement économique va être lancée auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCIO) pour permettre une vision et une ligne de conduite claire pour le territoire, y compris sur la résorption des quelques friches industrielles sur notre territoire.

Concernant la gestion de la ressource en eau, le Vexin-Thelle est situé sur le bassin hydrographique Seine Normandie. 10 bassins versants sont délimités, les principaux étant ceux de la Troësne, de l'Aunette, de la Viosne, du Réveillon, de l'Hérouval et du Cudron. L'Epte qui constitue la limite ouest du territoire communal constitue l'exutoire naturel de tous les cours d'eau du Vexin-Thelle à l'exception de la Viosne (affluent direct de l'Oise). Le territoire accueille la source de 7 cours d'eau de moyenne importance. Les objectifs en matière de qualité de l'eau ne sont que partiellement atteints ou restent à atteindre d'ici 2027. Des actions sont engagées à ce sujet, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre du PPRE par les syndicats de bassins de la Viosne et de la Troësne, et par le déploiement de l'assainissement collectif aux normes et la mise aux normes des dispositifs d'assainissement autonome confirmés (la CCVT est dotée d'un SPANC voué à assurer le contrôle et l'entretien de ces dispositifs autonomes). Les stations de traitement des eaux usées existantes (7 plus une nouvelle station intercommunale à Fleury) sont aux normes et assurent le traitement des eaux usées de 12 communes à ce jour (plus de 10 000 habitants) et deux autres à venir qui seront rattachées à la nouvelle station de Fleury.



L'alimentation en eau destinée à la consommation humaine ne pose pas de problème particulier ni en quantité, ni en qualité. Elle repose sur 13 points de captage faisant tous l'objet de mesures de protection de leurs abords. La mise en place d'un schéma directeur d'alimentation de l'eau potable est en cours d'étude à l'échelle de la CCVT.



Concernant GEMAPI il est utile de préciser que pour les communes de la CCVT rattachées au bassin versant de l'Epte, la CCVT adhère à un syndicat en cours de création (SMBE syndicat mixte du bassin de l'Epte) pour gestion : GEMAPI, ruissellement. Pour les communes de la CCVT rattachées au bassin de la Viosne Communes CCVT sur BV Viosne, la CCVT est adhérente au SMAVV (syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Viosne) pour la gestion de GEMA.

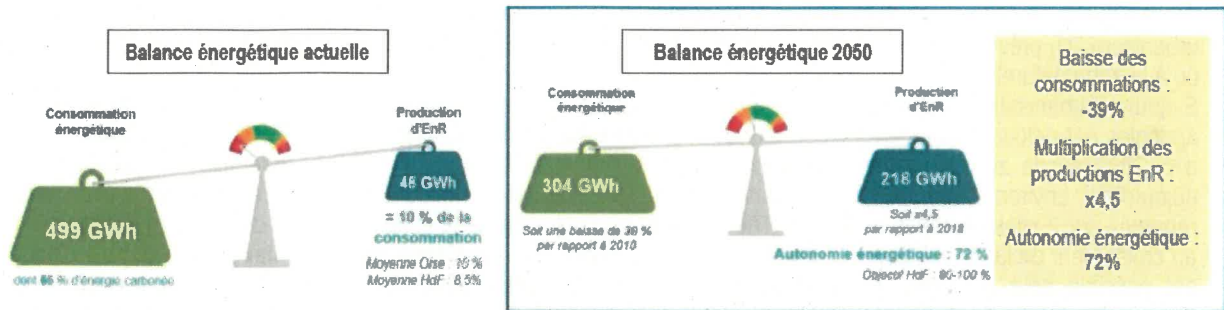
Concernant les nuisances et la qualité de l'air, il n'est pas constaté sur le territoire du Vexin-Thelle de sources significatives de pollution atmosphérique ou encore d'établissements ou d'infrastructures en mesure de créer des nuisances notables. Des mesures de la qualité de l'air ont été réalisées à plusieurs reprises par l'ATMO, concluant à une bonne qualité de l'air sur le Vexin-Thelle. L'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sur le territoire vient d'être lancée.

Concernant la gestion des déchets, la CCVT a la compétence pour collecter et gérer les filières d'élimination et de traitement des déchets ménagers. Est mis en place depuis plusieurs années, un tri sélectif à la source et des dispositifs d'apports volontaires (déchetteries, bennes à verres, etc.) des déchets non collectés dans les poubelles habituelles. Des objectifs de réduction de la quantité des déchets collectés sont visés et sont globalement atteints.

Un centre de traitement et d'élimination des déchets (ISDND) situé à Liancourt-Saint-Pierre/Lierville est toujours exploité. Il reçoit les déchets ménagers collectés et le tout venant collectés sur les communes du Vexin-Thelle. Les déchets recyclables (poubelle jaune) sont orientés vers le centre de valorisation des déchets situés à Villers-Saint-Paul et porté par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO). Une réflexion est engagée sur l'optimisation de la collecte par une collecte embarquée, mais aussi dans le cadre d'une étude de rapprochement avec le SMDO pour le traitement et la gestion des déchetteries. La collecte des bio-déchets qui arrive à l'horizon 2023 doit être un des axes de travail, tout comme le compostage.

Concernant l'énergie, la CCVT a réalisé une Étude de Planification Énergétique (ETE) comme préalable à l'élaboration du PCAET. L'EPE, achevée en décembre 2020, contient une définition de la trajectoire énergétique territoriale à long terme (2050) afin de retenir une stratégie énergétique intégrant les orientations fixées dans le SRADDET visant principalement à développer l'autonomie énergétique des territoires et des entreprises, et à multiplier par 2 la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Le schéma reste très ambitieux ; la CCVT devra se doter de moyens pour y répondre. Sur le Vexin-Thelle, en 2018, la consommation énergétique est de 499 GWh (dont 66% d'énergie carbonée) tandis que la production d'énergie renouvelables est estimée à 48 GWh.



Il est envisagé une baisse de 39% des consommations énergétiques (-19% d'ici 2030) et une multiplication par 4,5 des productions d'énergies renouvelables locales d'ici 2050 afin de couvrir 72% des besoins énergétiques par une production locale principalement axée sur la méthanisation, le photovoltaïque et le bois-énergie. Un plan d'actions a été établi pour atteindre cet objectif. Dès lors, le projet de territoire est l'occasion de réinterroger l'équilibre souhaitable entre la rénovation énergétique et la protection du patrimoine bâti existant (l'isolation des bâtiments en pierres par l'extérieur par exemple alors qu'il est demandé au SCOT de maintenir la pierre apparente visible de l'espace public). Une étude pourrait être menée en ce sens avec l'ANCT et la banque des territoires.

Concernant les paysages, l'essentiel du territoire est situé dans deux grandes entités paysagères, le nord du Plateau du Vexin Français, qui couvre toute la partie située au sud de la cuesta du Vexin (ou cuesta d'Île de France), et le sud du Plateau de Thelle bordé par la vallée de la Troësne qui s'étend entre la cuesta du Vexin et la cuesta du Bray. La vallée de l'Epte forme la limite ouest du territoire (aussi la limite départementale avec l'Eure et la limite régionale avec la Normandie).

Les grands traits du paysage local sont dominés par les paysages ouverts de champs cultivés qui occupent les deux plateaux, ainsi qu'une partie de la vallée de la Troësne par endroit drainée. Toutefois, la présence de nombreuses vallées secondaires composées de boisements sur les coteaux et de milieux semi-ouverts où alternent surfaces en herbe, marais, boisements spontanés ou de cultures, ainsi que le couvert boisé des buttes (souvent sableuses), participent à la diversité paysagère du Vexin-Thelle et à sa qualité. La totalité des espaces boisés du Vexin-Thelle est privée, à l'exception de quelques bois communaux ; pour autant, ils restent le plus souvent accessibles aux promeneurs. Il n'est pas constaté d'évolution significative du couvert arboré sur l'ensemble du territoire intercommunal si ce n'est au droit du passage de la déviation de Trie-Château aujourd'hui en service, et sur les boisements de cultures (5 623 ha boisés en 2020, soit 84 ha de moins qu'en 2010).

Les orientations du SCOT ont identifié des paysages emblématiques du Vexin-Thelle à préserver et à valoriser, venant compléter les sites d'intérêt ponctuel déjà identifiés dans l'Atlas des paysages de l'Oise. Les principales extensions urbaines constatées depuis 2014 sont situées en dehors des sites d'intérêt ponctuel et des paysages emblématiques. En outre, la totalité des points de vue remarquables et des coupures vertes également identifiés au SCOT a été préservée sur ces six premières années d'application. Ces principes de préservation ont pu être traduits dans les PLU concernés et récemment élaborés ou révisés.

Plus globalement, les secteurs urbanisés présentent ici des entités groupées, le plus souvent plutôt bien insérées dans le paysage. Une attention particulière est à porter au traitement des franges urbaines, plus particulièrement lorsqu'elles s'inscrivent dans un paysage ouvert de champs cultivés.

Concernant le patrimoine, le Vexin-Thelle se caractérise par la richesse et la diversité de son architecture attestées par la présence d'un site inscrit qui s'étend sur 27 des 37 communes du territoire et pas moins de 39 édifices inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques. L'extrémité sud-est du territoire est également concernée par le site classé des buttes de Rosne. Dans de nombreuses communes, l'architecture traditionnelle des constructions est bien conservée et souvent réhabilitée, tandis que certains espaces publics font l'objet d'aménagements qualitatifs. Dans la plupart des communes, il est constaté une attention toute particulière à la préservation et à la valorisation du patrimoine local, souvent traduite dans les règles d'urbanisme du PLU.

Une plaquette de recommandations architecturales et paysagères du Vexin-Thelle a été réalisée par la CCVT avec le concours de l'Architecte des Bâtiments de France et du CAUE de l'Oise. Elle constitue un support d'informations utiles aux différents porteurs de projet.

Concernant la consommation d'espaces à des fins urbaines, le bilan d'application du SCOT indique qu'elle est restée modérée depuis 2011. Elle est estimée à seulement 15 ha urbanisés à des fins résidentielles et 2,3 hectares à vocation d'équipements. Plus de la moitié des nouveaux logements réalisés ces dix dernières années l'a été au sein des trames déjà urbanisées évitant donc la consommation d'espaces. Dans les PLU récemment réalisés et qui couvrent fin 2020, 33

des 37 communes (avec 27 PLU rendus compatibles avec le SCOT), il est constaté une nette réduction des zones à urbaniser (AU) prévus à l'horizon 2030 ou 2035 : environ 100 ha de zones à urbaniser ont été rendus à la zone agricole ou à la zone naturelle.

S'ajoute l'urbanisation d'un peu plus de 6 ha pour accueillir des activités économiques (en majorité des activités agricoles par délocalisation de corps de ferme) et encore 6 ha qui devraient être urbanisés (terrains en cours de vente) d'ici 2022 sur la zone d'activités économiques intercommunale du Moulin d'Angean (identifiée au SCOT). Il reste aujourd'hui, environ 12 ha de zone à urbaniser en mesure d'accueillir rapidement de nouvelles activités économiques, réparties sur 2 sites identifiés au SCOT (Trie-Château en continuité de la zone d'activités existante et Éragny-sur-Epte au croisement de la RD915 et de la déviation nord de Gisors). Une enveloppe complémentaire d'une dizaine d'hectares est possible pour permettre le développement des autres zones d'activités existantes (Fleury, Jouy-sous-Thelle, Bouconvillers, Lierville, Montagny-en-Vexin) notamment en cas de besoin d'extension des entreprises déjà implantées.

ÉQUIPEMENTS, SERVICES, CADRE DE VIE

Le territoire du Vexin-Thelle présente encore un caractère rural marqué, malgré son appartenance à l'aire urbaine de Paris (les 37 communes appartiennent à la couronne d'un pôle de 700 000 habitants ou plus) résultant d'un fort taux d'actifs résidants qui travaillent en Ile-de-France. La proximité de ces pôles d'emplois attractifs et l'environnement préservé à l'échelle locale garantissent la qualité du cadre de vie sur le Vexin-Thelle et contribuent à l'attrait des communes du territoire pour les ménages à la recherche d'une implantation résidentielle.

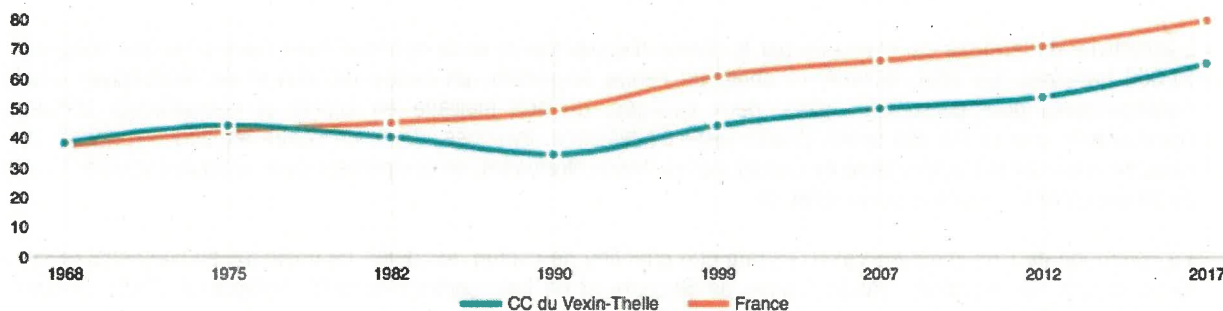
Entre 2011 et 2017, la population du territoire a gagné 1000 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,83%, presque trois fois plus rapide que celui observé sur l'ensemble du département. Il est constaté une accélération de la croissance par rapport à celle observée sur la période précédente (1999 – 2010). Cette croissance est principalement due au solde migratoire, le solde naturel étant relativement constant depuis plusieurs décennies.

Il est constaté une tendance au vieillissement de la population mais qui reste mesurée. En 2017, les moins de 20 ans représentent 25,9% de la population (contre 26,9% en 2008) tandis que les 60 ans et plus représentent 23,8% (contre 18,6% en 2008). S'opère un glissement significatif vers la tranche 60 à 74 ans des nombreuses personnes qui sont venues s'installer dans le Vexin-Thelle dans les années 1980. 21,4% des 75 ans et plus vivent dans des établissements pour personnes âgées, cette part est en hausse (plus de 400 places en hébergements pour personnes âgées sont recensées sur le territoire).

Les communes qui connaissent les taux de croissance les plus élevées entre 2011 et 2017 sont globalement celles ciblées au SCOT (bourgs structurants, bourgs autonomes et communes desservies par le train), à contrario, dans de nombreux villages la croissance est faible voire négative.

Équilibre entre personnes âgées et jeunes

Combien de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans ?



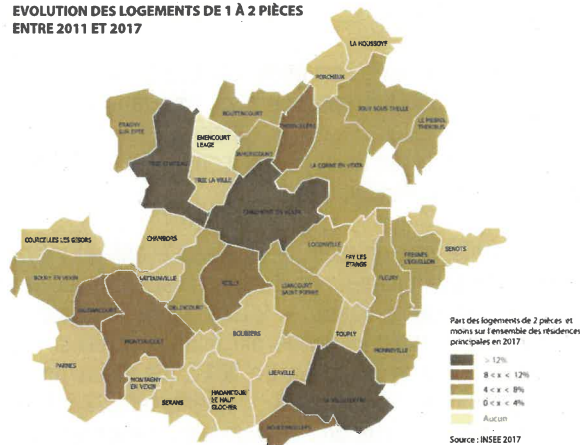
Source : Insee, RP

Il est constaté une poursuite du desserrement des ménages (2,62 personnes par logement en 2017) mais à un rythme faible (2,65 personnes en 2011) indiquant que le Vexin-Thelle continue à attirer des ménages avec enfants.

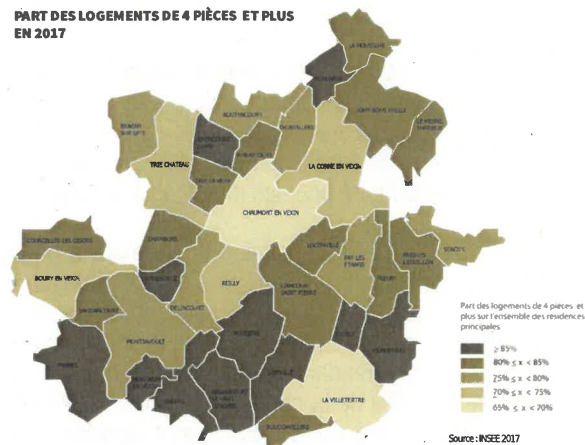
L'offre en logements en est une des principales raisons. En effet, le parc de résidences principales est très largement dominé par les logements d'au moins 4 pièces, le plus souvent sous forme de maison en accession à la propriété (construction existante ou neuve) ; la part de ces logements tend même à augmenter alors que, dans le même temps, la part des ménages formés d'un couple sans enfant (30,8%) augmente faisant que de nombreux grands logements tendent à être sous-occupés. Depuis 2014, des efforts sont réalisés dans la diversification du statut d'occupation des logements, en particulier dans les communes pôles et certains bourgs relais, avec une proportion de logements locatifs (19% des résidences principales en 2017) et locatifs aidés (26% de l'offre locative totale) qui se maintient ou qui augmente dans le total du parc de logements des communes.

Des objectifs sur la forme des logements (prévoir une part de logements intermédiaires ou logements groupés dans les futures opérations) permettrait de diversifier davantage la taille des logements afin de répondre aux besoins recensés en petits logements, y compris dans les communes rurales.

**EVOLUTION DES LOGEMENTS DE 1 À 2 PIÈCES
ENTRE 2011 ET 2017**



**PART DES LOGEMENTS DE 4 PIÈCES ET PLUS
EN 2017**



Les employés (17, 4%) et les professions intermédiaires (17,1%) restent les deux catégories socio-professionnelles les plus représentées dans la population. Les ouvriers arrivent en troisième position (13,3%). Dans les trois cas, ces parts sont supérieures à celles observées en moyenne nationale. L'indicateur qui rapport le nombre de cadres et professions intellectuelles supérieures au nombre d'ouvriers, pour appréhender la notion de mixité sociale, est de 65,5 sur le Vexin-Thelle pour une moyenne nationale à 76,6.

L'attractivité du territoire est confortée par le niveau d'équipements et de services intéressant pour une population de 21 000 habitants. En effet, le territoire abrite un centre hospitalier, un centre de soin et de rééducation, plusieurs établissements pour personnes âgées, deux collèges, un bon maillage en écoles et équipements scolaires (+ restauration), une plaine des sports (stade, piste d'athlétisme, gymnase, dojo), un centre aquatique (partagé avec le territoire voisin de la Communauté de Communes du Vexin Normand), un équipement intercommunal voué à la pratique du tennis couvert, un centre social rural, etc.

La commune de Chaumont-en-Vexin, en tant que chef-lieu de canton, est dotée de quelques équipements et services administratifs (Gendarmerie, Poste, Centre de Secours et de lutte contre l'Incendie, Trésorerie). Cette dernière est identifiée au SRADDET en tant que pôle intermédiaire de l'ossature régionale.

Des manques sont néanmoins observés en ce qui concerne l'enseignement après le collège (notamment un lycée), les équipements culturels, ou encore les services de santé de proximité avec, ces dernières années, une réduction significative du nombre de médecins généralistes ou spécialistes (selon les données de l'ANCT, l'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes est l'une des plus faibles du département de l'Oise avec un ratio estimé à l'équivalent de 2,1 consultations par an par habitant).

En ce qui concerne, l'enseignement après le collège, il est constaté que la part des diplômés du supérieur parmi les 15 ans et plus non scolarisés (source INSEE 2017) est de 25,6% sur le Vexin-Thelle contre 29,9% en moyenne nationale, tandis que 16,3% des jeunes de 15 à 24 ans sont considérés en difficulté d'insertion (sans emploi, ni formation ou encore déscolarisés) ; cette part est en hausse de près de 3 points depuis 2007. **L'éloignement des lycées et des sites d'études supérieures ou encore des lieux de formation est un élément explicatif de cette situation.**

L'offre en services publics rattachés à l'État (pôle emploi, CNAM, CAF, La Poste, etc.) est également jugée peu satisfaisante suivant les données de l'ANCT. Des services aux habitants sont déployés par la CCVT, comme le portage des repas à domicile pour les personnes âgées, la halte-garderie itinérante et les maisons d'assistances maternelles. Une labellisation de Maison France Services est attendue pour juillet 2021.

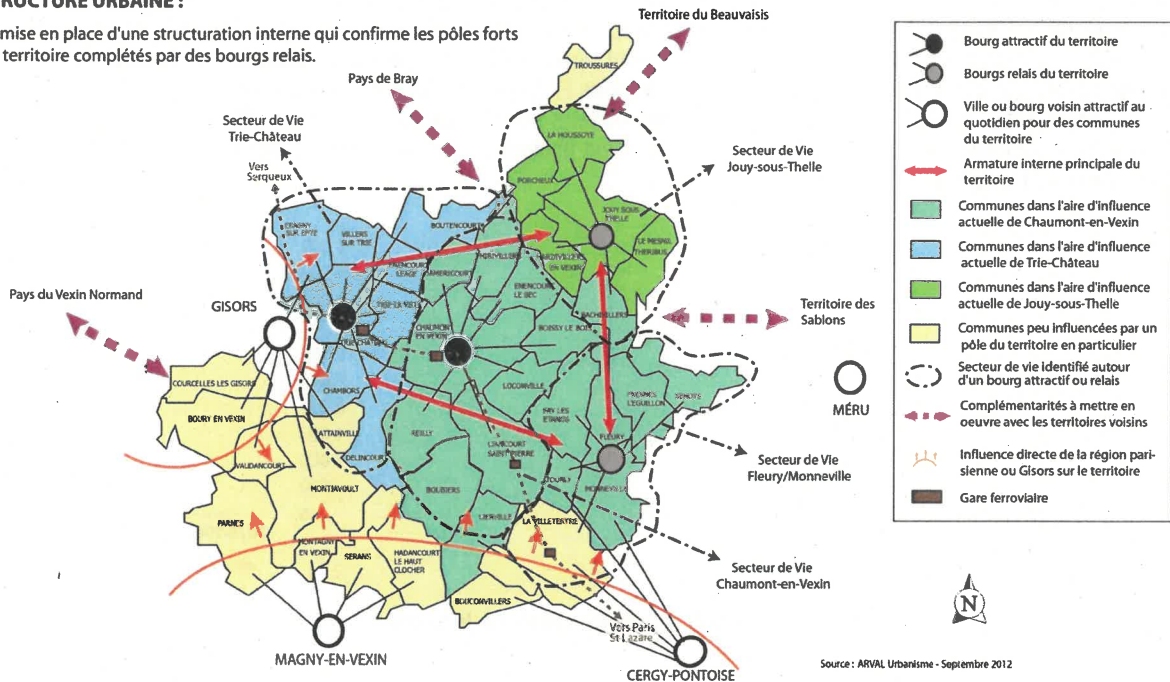
Le Vexin-Thelle dispose d'activités commerciales qui pour une grande partie sont regroupées sur la zone d'activités de Trie-Château autour de l'hypermarché existant et à Chaumont-en-Vexin (commerces de proximité et 1 supérette en centre ville, 1 supermarché sur la zone d'activités du Moulin d'Angéan). Jouy-sous-Thelle compte plusieurs commerces de proximité en mesure d'assurer les achats du quotidien. Ensuite, quelques commerces plus ou moins isolés sont encore présents dans à Fleury, Monneville, La Houssoye, Lavilletterte, Eragny-sur-Epte, etc..

Pour les équipements et les services qui ne peuvent être satisfaits sur le territoire du Vexin-Thelle, les habitants fréquentent essentiellement la ville voisine de Gisors à l'ouest, Magny-en-Vexin au sud, plus rarement Méru à l'est, ou encore les pôles urbains de Cergy-Pontoise et de Beauvais.

Les orientations du SCOT définissent une armature urbaine à conforter à l'échelle des 37 communes qui s'appuie sur les bourgs structurants à conforter (Chaumont-en-Vexin et Trie-Château) et sur des bourgs relais (Jouy-sous-Thelle, Fleury-Monneville) dans lesquels il convient de veiller au maintien des équipements, services, commerces existants et d'aider à leur développement ou à l'installation de nouveaux.

STRUCTURE URBAINE :

La mise en place d'une structuration interne qui confirme les pôles forts du territoire complétés par des bourgs relais.



Il est constaté, sur la dizaine d'années écoulées, plusieurs actions menées par les collectivités publiques locales pour développer les équipements (Plaine des Sports, services pour la petite enfance, agrandissement du centre hospitalier, restructuration de certaines écoles, etc.) visant à mieux répondre aux attentes des habitants. Sur le sujet des sports, en 2016, le nombre de licenciés pour 100 habitants était de 23,6 pour une moyenne nationale à 22,3. Globalement, l'armature urbaine constatée en 2020 va dans le sens d'un renforcement des bourgs structurants (ils regroupent l'essentiel des équipements, services et activités) ; ils représentent 25,5% (+1 point) des habitants du territoire et bourgs relais identifiés. Il est constaté une tendance à la fragilisation de la structure commerciale de proximité et des difficultés pour maintenir une offre suffisante en services de santé de proximité.

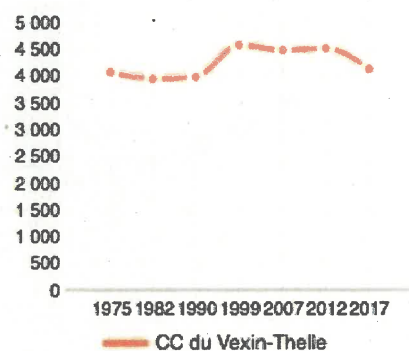
Concernant l'accessibilité au numérique (source Arcep), le Vexin-Thelle est déclaré couvert à 100% par la 4G pour à minima un opérateur en 2020. Il est toutefois constaté quelques lieux (le plus souvent dans les vallées les plus encaissées) où perdurent des zones blanches ponctuelles d'accès à la téléphonie mobile, dans les trames urbaines. Entre 2019 et 2020, la part des locaux (logements ou locaux à usage professionnel) raccordables à un réseau de communications à très haut débit en fibre optique (FTTH) est passée de 58,3% à 97,4% (pour une moyenne nationale à 59,5%).

Ce très bon niveau d'accès au numérique à l'échelle du territoire constitue un atout à valoriser notamment pour le développement économique et l'attractivité des ménages, en particulier au regard des nouvelles formes de travail (télétravail) qui ont été mises en place ces derniers mois dans le contexte de crise sanitaire. Des mesures d'accompagnement pourraient être envisagées pour les pérenniser étant aussi un moyen de contribuer à la qualité du cadre de vie des habitants et à une réduction des déplacements et du temps passé dans ces déplacements pour se rendre sur son lieu de travail.

ÉCONOMIE

Le tissu économique du Vexin-Thelle repose principalement sur des activités et donc des emplois rattachés au secteur tertiaire (plus de 2 emplois sur 3 offerts sur le territoire) reposant sur des petits établissements (96% ont moins de 10 salariés, seulement 4 établissements comptent entre 100 et 199 salariés, c'est également le cas des établissements entre 50 et 99 salariés). Les principaux employeurs du territoire sont le centre hospitalier, le centre de rééducation fonctionnelle Léopold Bellan, l'entreprise pharmaceutique Amphastar à Éragny-sur-Epte et l'entreprise industrielle Valéo à Reilly. Il est constaté, ces dernières années, un recul significatif de l'emploi dans le secteur secondaire (fermeture des Forges à Trie-Château, baisse des effectifs de l'entreprise Roulunds Braking à Chaumont-en-Vexin).

Ainsi, entre 2009 et 2017, le nombre total d'emplois offerts sur le territoire (environ 4 000 emplois) a diminué de 517 unités dont 226 dans le secteur tertiaire, chiffre qui s'est accentué avec la fermeture des Forges en 2019 qui comptait une centaine d'emplois.



Évolution du nombre d'emplois offerts sur le territoire.

Source : Insee, RP

Catégories	Nombre d'établissements par classe d'effectifs salariés (établissements)		Part d'établissements par classe d'effectifs salariés (%)	
	CC du Vexin-Thelle	France	CC du Vexin-Thelle	France
Ensemble	1 273	5 929 259	100,0	100,0
0 ou inconnu	837	3 972 815	65,8	67,0
1 à 9 salariés	387	1 588 264	30,4	26,8
10 à 49 salariés	41	296 484	3,2	5,0
50 à 99 salariés	4	41 711	0,3	0,7
100 à 199 salariés	4	18 124	0,3	0,3
200 à 499 salariés	0	8 739	0,0	0,1
500 salariés et plus	0	3 122	0,0	0,1

Source : Insee, Répertoire des Entreprises et des Etablissements (REE) - 2016

Toutefois, en 2019, il est constaté la création de 177 entreprises sur le Vexin-Thelle, principalement dans les services (activités de services administratifs, scientifiques, immobilières) ou encore dans le commerce, le transport et l'hébergement et la restauration.

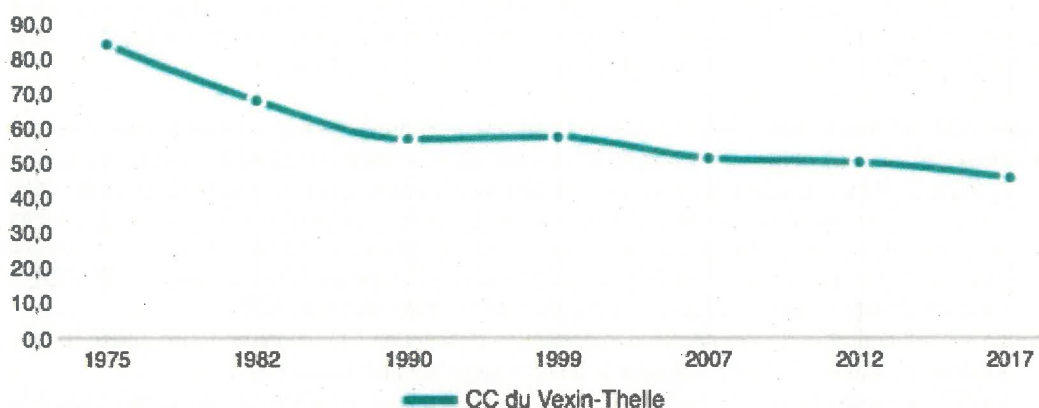
Le taux de chômage a légèrement augmenté de 0,4 point entre 2009 et 2017 pour s'établir à 10,7% (source INSEE) chez les 15-64 ans pour 13,9% en moyenne nationale. La hausse du chômage est contenue du fait que le taux d'activité global (48% en 2017) a baissé de 2 points : la part des actifs dans la population totale baisse.

La perte d'emplois offerts sur le territoire est souvent compensée par un emploi trouvé sur les territoires voisins, notamment en Île-de-France. Les migrations pendulaires pour accéder à l'emploi en dehors du Vexin-Thelle tendent donc à s'accroître. Depuis 2007, environ 85% des actifs vivent et travaillent dans des communes différentes et utilisent pour plus de 80% une voiture pour effectuer les déplacements domicile – travail.

Le taux d'emploi (ou l'indice de concentration de l'emploi) qui permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un territoire, diminue sur le Vexin-Thelle : la fonction résidentielle est dominante et tend à se renforcer.

Evolution de l'indice de concentration de l'emploi

La fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle de mon territoire s'est-elle renforcée au cours du temps ?



Source : Insee, RP

L'activité agricole est encore bien présente sur le territoire, même si le nombre d'exploitations diminue. En 2017, elle représente 6,4% des emplois offerts (contre 2,6% en moyenne nationale), soit un total de 258 emplois (en baisse de 41 unités par rapport à 2012).

La consommation foncière pour les activités économiques a été limitée sur les premières années d'application du SCOT : elle correspond au remplissage des emprises équipées sur chacune des 3 zones identifiées (notamment à Chaumont-en-Vexin et à Fleury). En tenant compte des projets en cours de finalisation et qui devraient se concrétiser d'ici 2022, la zone du Moulin d'Angéan à Chaumont-en-Vexin pourrait être totalement occupée (pour sa partie déjà ouverte à l'urbanisation) ainsi que celle de Fleury. Les seules possibilités sont donc situées à Trie-Château (enveloppe de 7 ha) et à Éragny-sur-Epte (enveloppe de 5 ha) où viennent d'être refusés en CDAC des projets d'activités commerciales ; il est également envisagé une extension de la zone d'activités de Chaumont-en-Vexin (zone 2AUe au PLU). Dans le même temps, très peu de sites économiques aujourd'hui vacants laisseraient la possibilité d'accueillir de nouvelles entreprises sans consommer d'espaces. Il y a donc là un enjeu significatif pour le développement économique du Vexin-Thelle.

Le tourisme est, par ailleurs, vecteur de développement économique sur le territoire. Récemment, des actions ont été menées (ou sont en cours) pour favoriser la promotion touristique du territoire en lien avec la Communauté de Communes voisine des Sablons. Des plaquettes d'informations, des dépliants, un guide touristique ont été réalisés ces dernières années, en lien avec la mise en place d'environ 100 km de circuits de randonnées inscrits au PDIPR.

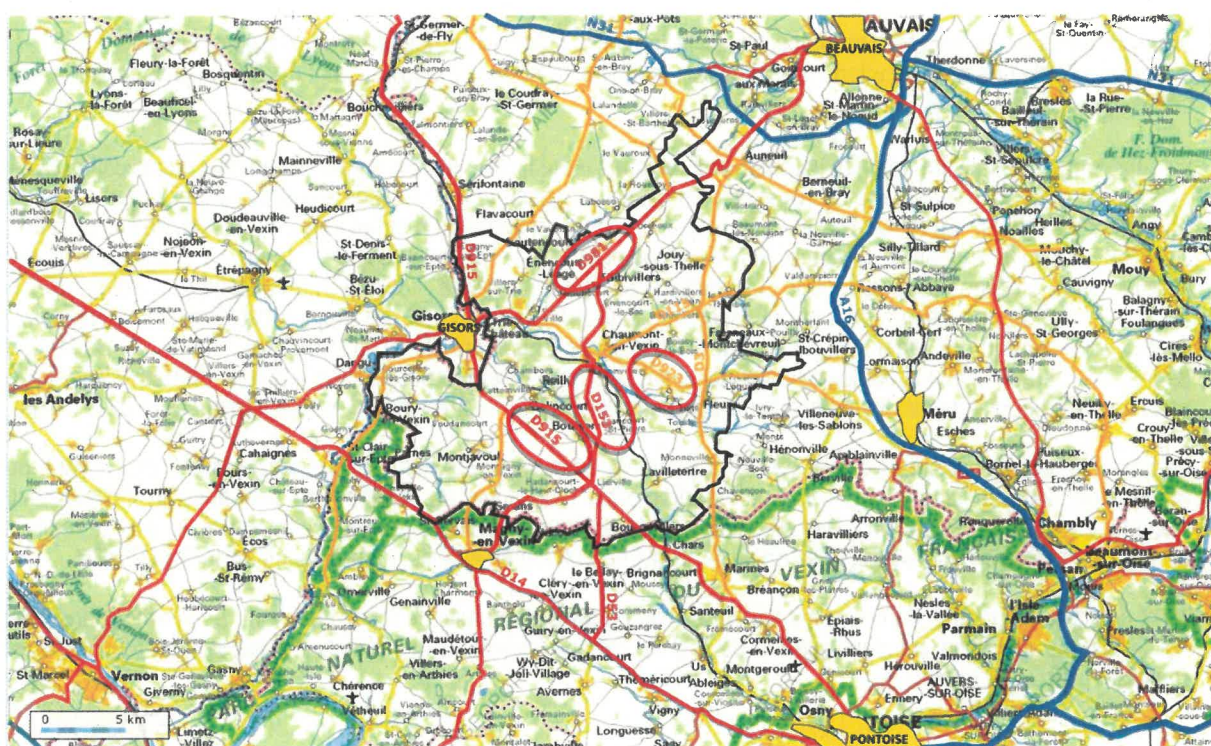
Il est constaté la création de nouvelles structures d'hébergement touristique (chez l'habitant, à la ferme) principalement sur le plateau du Vexin, pendant que les deux golfs portent également des projets d'hébergement touristique venant renforcer l'offre existante.

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Le territoire occupe l'extrémité sud-ouest de la région Hauts-de-France, à la frontière avec les régions Normandie et Île-de-France. Il n'est situé sur le tracé d'aucune autoroute ou axe majeur. Le réseau routier repose principalement sur des routes départementales avec seulement deux axes interrégionaux (liaison Beauvais – Mantes-la-Jolie Val de Seine du nord vers le sud, liaison Paris – Dieppe au sud-ouest). L'accès au réseau autoroutier se fait à Méru ou à Beauvais pour l'A16, soit environ 20 km, ou encore à Mantes-la-Jolie pour l'A13 à plus de 30 km.

Le réseau local est assez bien maillé. Le Vexin-Thelle est ainsi traversé par au moins trois axes départementaux majeurs, deux dans le sens nord-sud et un dans le sens est-ouest, suivant une structure en arête de poisson :

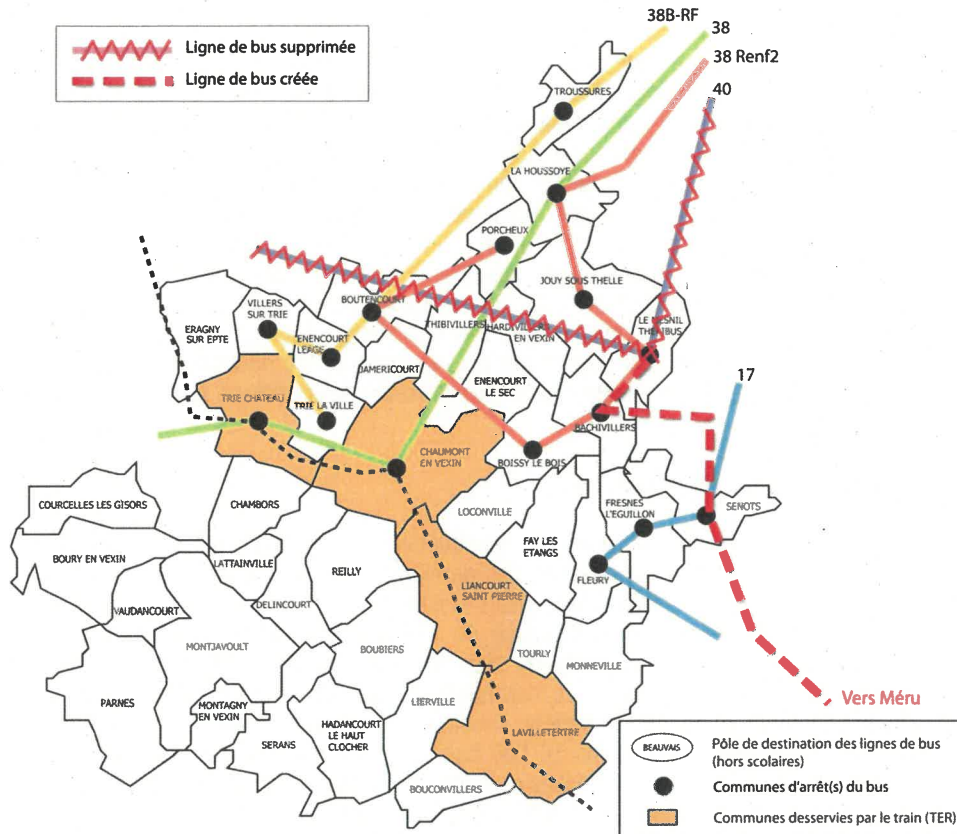
- ✓ la RD923 (Méru – Chaumont-en-Vexin – Gisors) représente la colonne vertébrale de la structure en arête de poisson, en constituant le principal axe est – ouest. Le Conseil Départemental porte un projet d'amélioration de cet axe qui facilitera et réduira le temps d'accès à l'A16, notamment en déviant les trames urbaines aujourd'hui traversées (la déviation de Trie-Château a été réalisée) ; ce projet est mentionné au SRADDET. Les élus du territoire attendent avec impatience la réalisation de ce projet repris au SCOT.
- ✓ La RD153 constitue un axe nord/sud important en desservant Chaumont-en-Vexin, utilisé par les habitants du territoire et ceux du Pays de Bray pour rejoindre l'agglomération parisienne.
- ✓ La RD3, en limite est du Vexin-Thelle, forme également un axe nord/sud bien fréquenté pour rejoindre la région parisienne à hauteur de Cergy-Pontoise, en particulier depuis le sud-ouest de l'agglomération beauvaisienne.



La disposition de ces principaux axes routiers qui convergent pour une grande partie d'entre eux vers la région parisienne crée des nœuds stratégiques (carrefour de Branchu à Lierville, croisement RD3/RD923 par exemple) où des dispositifs (parking, co-voiturage, ligne de transport collectif, etc.) pourraient être aménagés pour inciter à la mutualisation des déplacements (parkings, co-voiturage, ligne de transport collectif, etc...)

Le périmètre du Vexin-Thelle est étendu faisant qu'actuellement les temps de trajet d'est en ouest notamment peuvent être supérieurs à 30 minutes. Même si Chaumont-en-Vexin qui regroupe une grande partie des grands équipements et services du territoire est plutôt située au centre du territoire, depuis les communes les plus éloignées, le temps de trajet peut atteindre une vingtaine de minutes en automobile.

Il n'existe pas d'offre de transport collectif régulier à l'intérieur du Vexin-Thelle. Il reste quelques lignes régulières d'autocars, principalement présentes dans la frange nord vers Beauvais et la ligne du Vexin Bus depuis Gisors jusqu'à Cergy-Pontoise. La CCVT qui vient de prendre la compétence « Mobilités » et a acté le principe d'une étude de faisabilité, cofinancée par le SMTCO, sur les conditions possibles d'amélioration de l'offre en transport sur le territoire sous toutes ses formes. La CCVT travaille également sur ce point avec un groupe d'étudiants de l'UTC de Compiègne. De plus, le recrutement d'un chargé de mission « Mobilités » sera effectif au 1^{er} juillet 2021.



Le territoire est desservi par la ligne ferroviaire Paris-Saint-Lazare – Gisors – Serqueux avec une gare à Chaumont-en-Vexin et 3 autres arrêts (Lavilletterre, Liancourt-Saint-Pierre, Trie-Château). Le temps de parcours jusque Paris est d'un peu plus d'une heure. La gare de Chaumont-en-Vexin forme le principal point d'entrée au réseau ferroviaire pour une grande partie des habitants (ainsi que ceux des territoires voisins au nord) avec la particularité d'arriver à la gare Saint-Lazare à Paris, à proximité immédiate du quartier d'affaires (banque, assurance, bourse, grands magasins) des 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements de Paris. Des aménagements ont été réalisés ces dernières années par la CCVT pour renforcer l'offre de stationnement aux abords de la gare de Chaumont-en-Vexin.

Les déplacements en modes doux (piétons et cycles non motorisés) constituent une alternative aux déplacements motorisés surtout pour de courtes distances, souvent sources de nuisances et de pollutions (forte empreinte carbone). À ce jour, il n'existe pas de véritables axes piétonniers aménagés sur le territoire pour accéder aux principaux lieux d'emplois ou encore aux grands équipements structurants (Aquavexin, Plaine des Sports, Centre Hospitalier, Collèges, etc.). Pourtant, le caractère rural du Vexin-Thelle s'accompagne d'un important réseau de chemins faisant, par ailleurs, l'objet d'une mise en valeur dans le cadre des actions touristiques menées par la Communauté de Communes. Quelques aménagements ponctuels ont été entrepris, notamment à Chaumont-en-Vexin.

En résumé ...

Les principaux atouts du Vexin-Thelle :

- Sa situation privilégiée à l'articulation de trois régions, limitrophe de la métropole parisienne très accessible qui facilite l'accès aux emplois, aux grands équipements et services, aux infrastructures de transports nationales et qui engendre des dynamiques positives à l'accueil de nouveaux habitants, mais aussi de la région Normandie qui permet l'accès à la mer et propose des pôles urbains complémentaires.
- Un cadre de vie préservé, à proximité immédiate du Parc Naturel Régional du Vexin français, en ayant su maintenir la diversité des paysages, préserver et valoriser le patrimoine local, maîtriser le développement de l'urbanisation, proposer une offre en équipements et en services de proximité, apporter des réponses globalement adaptées à la gestion des sensibilités environnementales.
- Un degré d'équipements et de services aux habitants plutôt satisfaisant pour un territoire qui compte un peu plus de 20 000 habitants, hormis le lycée. Une très bonne couverture numérique.
- En bref, un territoire attractif notamment pour l'installation de nouveaux ménages du fait de la qualité du cadre de vie autour d'une ruralité encore bien présente aux portes de la région francilienne.

Les principales faiblesses du Vexin-Thelle :

- Son relatif éloignement des grandes infrastructures de transport qui rend plus difficile l'implantation de nouvelles entreprises. Il est constaté ces dernières années, une dégradation de l'offre d'emplois et une accentuation du déficit emploi offert – actifs résidants.
- Une population souvent en provenance de milieux très urbains, en attente d'un niveau de services, d'équipements et même de transports bien supérieur à ce qu'il est possible d'envisager au regard des ressources financières mobilisables mais aussi de l'étendue du territoire à couvrir.
- Un territoire qui n'est pas fortement structuré autour d'un véritable pôle urbain (entendu comme un périmètre aggloméré d'au moins 10 000 habitants) qui regrouperait l'essentiel des emplois, des grands équipements, des principaux services et d'une bonne partie des logements, vers lequel il serait légitime de concentrer les déplacements depuis les autres communes.
- En l'absence de documents-cadres au contenu adapté, un risque de périurbanisation mal maîtrisé et d'accentuation des influences exercées par des pôles extérieurs, en mesure d'impacter les paysages, les milieux naturels, les espaces agricoles, de créer des déséquilibres sociétaux (accès au logement, à l'emploi, au transport).

2 – LES GRANDS AXES STRATÉGIQUES : AMBITIONS ET ORIENTATIONS

La première partie des études conduisant à l'élaboration du Projet de Territoire a consisté à mobiliser les élus du territoire sur ce qu'ils souhaitent comme devenir pour le Vexin-Thelle, dans le cadre d'ateliers d'écriture organisés en mars puis en avril 2021.

En parallèle, a été lancée une consultation des habitants au travers d'un questionnaire là encore visant à mettre en avant comment ils vivent et ressentent le territoire aujourd'hui, et comment ils perçoivent le devenir du territoire.

L'objectif de ce travail est d'identifier une vision stratégique qui constitue la colonne vertébrale du Projet de Territoire. Elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs (partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques, associations, habitants) qui constitueront les partenaires indispensables à la mise en place des actions retenues. Il s'agit de garantir la pertinence des politiques territoriales envisagées. Cette vision stratégique du territoire est évolutive.

Sont déclinées ci-après les premiers grands axes stratégiques déterminés avançant les ambitions du Vexin-Thelle à l'horizon 2030. Dans un souci de cohérence de la présentation de ce rapport d'étape, comme pour les éléments du diagnostic territorial (partie 1) et les actions dégagées à ce jour (partie 3), ces grands axes sont regroupés en grandes thématiques d'aménagement et de développement territorial.

AMBITIONS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT :

- Valoriser nos ressources (ne pas gaspiller) et être en mesure d'être plus vertueux en matière énergétique (que ce soit en consommation ou en production).



Quelques orientations possibles : tendre vers un territoire autosuffisant (en énergie, en alimentation, en emploi, en éducation et formation), développer l'économie circulaire, développer les modes déplacements propres (peu impactant pour l'environnement).

- Prétendre à un territoire rayonnant autour de la nature préservée et valorisée, facteur d'attractivité et de développement économique.



Quelques orientations possibles : valoriser le patrimoine, développer les activités liées à la ruralité et aux spécificités des milieux naturels, maîtriser l'urbanisation dans les communes.

AMBITIONS AU SUJET DES ÉQUIPEMENTS, DES SERVICES, DE LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE :

- Préserver, améliorer et valoriser la qualité du cadre de vie observé sur le Vexin-Thelle situé à proximité de la métropole francilienne, en évitant un développement (notamment de l'urbanisation) subi, non décidé et non encadré.



Quelques orientations possibles : agir pour garantir le bien-être de la population ce qui contribue à sédentariser les habitants, retrouver du lien social en animant la vie des villages autour de lieux de rencontres et de manifestations, faciliter l'intégration sociale.

- Offrir un niveau d'équipements et de services capables de satisfaire l'essentiel des besoins des habitants et des acteurs socio-économiques du territoire et réduire ainsi les déplacements constatés.



Quelques orientations possibles : pérenniser les services existants, éviter le désert médical, optimiser l'offre en équipements sportifs et de loisirs, améliorer l'offre en équipements culturels, compléter l'offre en équipements d'enseignement (notamment après le collège), développer l'offre en services pour les enfants en bas-âge, réfléchir à une offre mutualisée d'équipements ou de services.

- Assurer à chacun une possibilité d'accès de qualité aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.



Quelques orientations possibles : poursuivre les actions engagées en ce qui concerne la desserte numérique du territoire, s'interroger sur l'arrivée possible et les apports de la 5G à l'échelle locale.

AMBITIONS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE :

- Améliorer l'attractivité économique du territoire en mesure de contribuer à son enrichissement financier mais aussi humain et surtout favoriser la création d'emploi eu égard à la baisse du nombre d'emplois offerts sur le territoire entre 2011 et 2017.



Quelques orientations possibles : développer de nouvelles d'activités économiques vertueuses, accueillir des entreprises créatrices d'emplois durables, former les actifs du territoire aux technologies du numérique.

- Veiller au maintien et contribuer au développement de l'économie de proximité, source d'emplois durables et non délocalisables jusque dans les villages.



Quelques orientations possibles : valoriser les productions locales, accompagner les mutations nécessaires dans les secteurs d'activité concernés, développer l'économie de services, améliorer l'accès des habitants aux commerces du territoire, engager des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics en valorisant le savoir-faire local, développer le tourisme.

AMBITIONS AU SUJET DES TRANSPORTS ET DES DÉPLACEMENTS :

- Améliorer les conditions de déplacements au sein du territoire et vers l'extérieur afin de réduire l'usage grandissant de modes de transports individuels, même sur de courtes distances, et de proposer une offre aux personnes les plus captives (sans solution de transport).



Quelques orientations possibles : profiter de la récente prise de compétence « Mobilité » par la CCVT pour réinterroger les besoins réels en transport face à l'offre actuelle, mettre en place des transports collectifs ou partagés « verts » (ou tout au moins plus respectueux de l'environnement) qui maillent le territoire et facilitent la mobilité des habitants, réduire l'empreinte carbone des déplacements effectués sur le territoire.

- Développer les voies de circulations douces pour permettre des déplacements locaux, sécurisés et sans voiture sur tout le territoire.



Quelques orientations possibles : aménager des voies de circulations différenciées sur les axes existants et envisager une police intercommunale pour sécuriser les déplacements ruraux, créer des voies vertes inter-villages, accéder depuis ce maillage de voies aux grands équipements du territoire, valoriser les circuits de promenades (tour de village).

3 – LES ACTIONS DÉGAGÉES À CE JOUR

Des travaux menés jusqu' alors, une première série d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du projet de territoire se sont dégagées. Elles sont regroupées autant que possible, par grandes thématiques d'intervention en tenant compte des compétences actuellement exercées par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, et par orientation stratégique identifiée.

ENVIRONNEMENT :

Orientation stratégique :
Rééquilibrer la balance
énergétique

Actions dégagées :

- **Améliorer la performance énergétique des bâtiments publics** (réduction des dépenses pour les collectivités, exemplarité vis-à-vis des administrés, faire travailler les entreprises locales)
- **Sensibiliser la population et les acteurs économiques aux économies d'énergie** (communication régulière via les élus et les agents, mobiliser les organismes publics de conseil comme l'ADIL, mobiliser les scolaires, démarche auprès des constructeurs et des entreprises, élaboration d'un carnet d'accueil, former les habitants aux éco-gestes et accompagner les ménages pendant leur projet de rénovation)
- **Engager une étude sur les conditions de la rénovation énergétique du bâti sur le territoire** (tenir compte aussi des enjeux liés à la qualité du patrimoine bâti)
- **Accéder à des modes de transports propres** (mise à disposition de matériel adapté, réduire les rejets de GES et la pollution, faciliter la mobilité de proximité pour tous)

Dispositifs contractuels ou programmes en cours :

- Performance énergétique au gymnase Saint-Éupéry à Chaumont-en-Vexin.
- Performance énergétique au gymnase Maupassant à Chaumont-en-Vexin
- Installation d'un système performant d'éclairage au Pôle tennisistique
- Suivi et accompagnement de la planification énergétique territoriale

Orientation stratégique :
Mieux valoriser les
déchets

Actions dégagées :

- **Création d'un (mini) méthaniseur pour bio-déchets sur le territoire** (utiliser les bio-déchets notamment des collectivités (cantine, hôpital, EPHAD), réduire les coûts de collecte et d'élimination des déchets, produire du gaz comme source d'énergie propre et locale)
- **Création d'une plateforme de compost localement** (éviter les dépôts sauvages et l'atteinte aux milieux naturels, redistribuer du compost aux habitants, aux services techniques des communes, pour contribuer à la production de denrées locales saines et à l'embellissement des paysages)

Dispositifs contractuels ou programmes en cours :

- Convention de revalorisation des déchets

ÉQUIPEMENTS, SERVICES, QUALITÉ DU CADRE DE VIE :

Actions dérogées :

- **Accueillir un lycée d'enseignement général et/ou professionnel au cœur du territoire** (répondre à un besoin pour réduire les temps de transports des lycéens et conserver les jeunes et leurs familles sur le territoire, trouver des synergies entre les filières de formation proposées et les « spécificités » de l'économie locale)
- **Dynamiser les activités culturelles en créant un pôle culturel et artistique** (contribuer au vivre ensemble en favorisant la mixité des publics notamment des scolaires dans le cadre du contrat Culture Ruralité, développer le faire ensemble, favoriser la pratique artistique, mutualiser les moyens et proposer des actions délocalisées dans les communes comme sources d'animations et de limitation des déplacements)
- **Concevoir une cuisine centrale alimentant les établissements scolaires, de santé, voire les entreprises** (développer une filière de production alimentaire locale (circuit court), former les jeunes aux métiers concernés (économie circulaire), apporter une alimentation saine et équilibrée (effet sur la santé), valoriser les déchets produits (pour la méthanisation et production d'énergie verte)
- **Renforcer l'offre en services de santé** (lutter contre la « désertification médicale » du territoire, faire de l'hôpital un centre hospitalier doté d'un service d'urgences et d'un centre chirurgical spécialisé, prévoir une ou plusieurs maisons médicales et paramédicales facilitant l'accès aux besoins de santé du quotidien)
- **Développer les dispositifs d'accueil des enfants en bas âge** (agrandir le pôle multi-accueil existant, accompagner l'extension des équipements périscolaires)
- **Conforter les équipements sportifs** (prendre en compte l'évolution des besoins des associations et des habitants en créant de nouveaux locaux, proposer une offre « sports loisirs » adaptée à tous les âges et jusque dans les villages)

Orientation stratégique :

Conforter l'offre en équipements structurants

Dispositifs contractuels ou programmes en cours :

- Contrat Ruralité DRAC
- Contrat enfance jeunesse
- Contrat Prestation Service Unique (PSU)
- Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2019-2022
- Réhabilitation et construction de la Maison de la Petite Enfance à Chaumont-en-Vexin
- Maison France Service à Jouy-sous-Thelle
- Construction d'un bâtiment locatif pour héberger le centre social rural du Vexin Thelle à Chaumont-en-Vexin
- Extension des locaux périscolaires à Chaumont-en-Vexin
- Extension des locaux pour la mise en place de périscolaire et d'accueil de la petite enfance à Porcheux
- Développement du centre extrascolaire ou périscolaire à Fresnes-l'Eguillon
- Travaux d'extension du complexe aquatique
- Construction d'un équipement sportif adossé à un lycée à Chaumont-en-Vexin
- Réfection et mise aux normes, mise en place d'un rideau métallique à la Halle des Sports
- Utilisation des gymnases par les collégiens
- Vidéoprotection à la Plaine des Sports à Chaumont-en-Vexin
- Drainage du terrain d'entraînement
- Étude d'aménagement et aménagement d'un parking à la Plaine des Sports à Chaumont-en-Vexin
- Étude de faisabilité de la construction de court de tennis
- Étude d'aménagement et aménagement d'un parking à l'Espace Vexin-Thelle à Chaumont-en-Vexin

Orientation stratégique :
Diversifier l'offre en logement pour mieux répondre aux besoins

Actions dégagées :

- **Prévoir des formes d'habitat intergénérationnel et adapté notamment à Chaumont-en-Vexin** (répondre à la problématique du maintien des jeunes et des anciens, susciter du lien social, proposer du logement inclusif)
- **Développer l'offre de logements locatifs** (conserver et faire venir les jeunes sur le territoire, mutualiser les moyens et mobiliser les acteurs (EPFLO) pour aider les bailleurs sociaux à réaliser des opérations en zone rurale, exploiter les bâtiments libres pour créer ces logements et réduire la consommation d'espaces)

Orientation stratégique :
Garantir un accès de qualité aux réseaux et aux nouvelles technologies

Actions dégagées :

- **Finaliser le déploiement de la fibre et résorber les zones blanches d'accès à la téléphonie mobile** (répondre à un souci d'équité territoriale dans l'accès aux nouvelles technologies en lien avec le déploiement du télétravail, de la télé médecine, etc., se positionner sur l'accès à la 5G)
- **Poursuivre l'enfouissement des réseaux** (assurer le bon fonctionnement des réseaux par tous les temps, contribuer à l'embellissement des villages)

Dispositifs contractuels ou programmes en cours :
- Installation du réseau très haut débit

ÉCONOMIE :

Orientation stratégique :

Créer de la richesse comme outil nécessaire à la mise en oeuvre du projet de territoire

Actions dégagées :

- **Augmenter la capacité d'accueil d'entreprises** (créer des emplois pour inverser la courbe du déficit emploi – habitant, transformer des terrains en zone d'activités, amener des ressources financières et humaines, assouplir les dispositions du SCOT)
- **Trouver et développer une filière économique « spécialisée » en s'appuyant sur l'existant** (valoriser le savoir-faire acquis, coupler l'offre en formation (lycée ou autre organisme local) avec les besoins des entreprises attachées à cette filière)
- **Encourager les « nouvelles façons de travailler »** (prévoir au moins un site en mesure d'accueillir les télétravailleurs et offrant des services partagés)

Actions dégagées :

- **Maintenir et développer le commerce de proximité** (intervenir pour soutenir financièrement le dernier commerce de village si nécessaire, soutenir la vente de produits du terroir, mise en place d'un marché à Chaumont-en-Vexin)
- **Créer un guide global du territoire** (listant et localisant les services et les commerces existants, identifiant aussi les locaux disponibles ou qui vont le devenir, présentant les points d'intérêts touristiques et les hébergements).
- **Accompagner les exploitants agricoles à s'adapter à l'évolution de leur métier** (offrir des débouchés locaux de leur production (circuits courts en lien avec la cuisine centrale par exemple), soutien à la mutation vers des modes de production plus respectueux de la biodiversité et des milieux naturels bénéfiques également à la gestion des paysages)
- **Créer un office de tourisme Vexin Nacre en partenariat avec la Communauté de Communes des Sablons** (favoriser les synergies entre les deux territoires, élargir le champ de l'information aux touristes)
- **Déterminer puis mettre en oeuvre des actions concrètes nécessaires au développement touristique** (réaliser le projet de Maison de la Nature, offrir un accompagnement aux initiatives privées (hébergement, activités) en matière touristique, réfléchir à la mise en place d'une grande manifestation locale à forte portée touristique)

Orientation stratégique :
Soutenir l'économie locale de proximité

Dispositifs contractuels ou programmes en cours :

- Convention de partenariat pour le développement économique
- Développement économique « Financements des opérateurs de la création d'entreprise »

Dispositifs contractuels ou programmes en cours :

- COVID Fonds de relance
- Accélérateur de coopération territoriale « ACTE »

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS :

Orientation stratégique :
Proposer une offre adaptée
en transport intra
communautaire

Orientation stratégique :
Mailler le territoire en voies
douces pour encourager et
sécuriser les déplacements
sans voiture

Actions dégagées :

- Réaliser une étude de faisabilité, cofinancée par le SMTCO, portant sur la connaissance des besoins en déplacements (réfléchir à des solutions adaptées aux caractéristiques du territoire)
- Limiter l'usage de la voiture en mettant en place des modes de transport partagés et verts qui maillent le territoire (faciliter l'accès aux gares et aux pôles de loisirs à tous les habitants, développer le covoiturage)
- Améliorer l'offre en transport collectif au sein du territoire (faire évoluer l'offre existante pour mieux coller aux besoins réels, étudier l'intérêt d'une offre complémentaire (navettes ?) et la mettre en place)
- Militer pour la réalisation de l'axe routier structurant Méru (A16) – Chaumont-en-Vexin – Gisors (faciliter l'accès aux grands axes routiers régionaux et nationaux utile au développement économique et à la desserte du Vexin-Thelle, réduisant les temps de trajets d'est en ouest pour accéder aux équipements intercommunaux répartis sur le territoire)

Actions dégagées :

- Identifier, puis créer ou réhabiliter, les voies douces structurantes à aménager (faciliter l'accès aux équipements scolaires, sportifs, culturels, de santé, aux lieux d'emplois, encourager les déplacements entre les villages pour accéder aux services mutualisés ou partagés, diminuer l'empreinte carbone)
- Valoriser les circuits de promenade à pied, à vélo, à cheval sur le territoire (participe à la qualité du cadre de vie, s'inscrit dans la valorisation touristique, faire découvrir le territoire à ses habitants)
- Réfléchir au déploiement de services et de matériels attachés aux déplacements en mode actifs (mise à disposition de vélos électriques dans des lieux spécifiques, ateliers de réparation)

1/ BOUBIERS

- ✓ Rachat d'un corps de ferme avec la transformation des bâtiments :
 - en 5 logements locatifs, avec une forte performance énergétique, voire énergie positive .
 - la cour de ferme imperméabilisée serait transformé en jardin, qui permettra de gérer aussi les eaux pluviales.
 - lieu de convivialité
- ✓ Mise en place d'une vidéoprotection, qui ciblera aussi les déchets sauvages.
- ✓ La mise en place de voies douces dans le village pour accéder plus facilement et en sécurité aux bâtiments communaux : la salle des fêtes, mairie, école.
- ✓ Embellissement et la mise en sécurité des entrées de village : ces travaux permettront , outre la mise en valeur de notre village du Vexin, de faire ralentir les véhicules et de gérer les eaux pluviales par des plantations adaptées .

2/ BOURY EN VEXIN

- ✓ Travaux de voirie (Route de Parnes et Rue du Pressoir)
- ✓ Enfouissement des fils sur une partie de la commune

3/ CHAUMONT-EN-VEXIN

- ✓ **Liaison douce Chaumont / Trie-Château**
- ✓ **Liaisons douces dans la commune**
- ✓ **Aménagement de la plaine du Moulin Baudet**
Aménagement paysager avec arboretum, verger, chemin pédestre, mise en valeur des cours d'eau...
- ✓ **Rénovation et agrandissement cantine**
Bâtiment répondant aux normes environnementales (pompe à chaleur, panneaux photo voltaïque...)
- ✓ **Rénovation d'un bâtiment pour en faire un centre culturel au 47 rue de l'hôtel de ville**
Pompe à chaleur, réfection de la toiture et isolation
- ✓ **Le Petit Théâtre**
Réhabilitation et isolation d'un petit théâtre au sein de la mairie. Demande en attente pour l'inscrire aux Monuments historiques.
- ✓ **Nouvelle salle des fêtes**
Construction d'un nouveau bâtiment répondant aux normes environnementales (pompe à chaleur, panneaux photo voltaïque...)
- ✓ **Déplacement services techniques**
Construction d'un nouveau bâtiment répondant aux normes environnementales (pompe à chaleur, panneaux photo voltaïque...)
- ✓ **Locatifs adaptés aux séniors**
Projet répondant aux normes environnementales (pompe à chaleur, panneaux photo voltaïque...)
- ✓ **Travaux église**
Travaux de remise en état et isolation, réfection de la toiture.
- ✓ **Aménagement paysager de la commune**
Création d'espaces de vie sur la commune avec bancs, tables de pic-nic, verger...
- ✓ **Déplacement / Aménagement de la Bibliothèque / Médiathèque**
Permettant l'accès à un espace vert
- ✓ **Aménagement rue République et sa parallèle**
Sécurisation et aménagements arborés des abords
- ✓ **Réaménagement de l'ancien centre social et rural**
Pompe à chaleur et isolation
- ✓ **Travaux de la Mairie**
Changement des fenêtres simple vitrages pour meilleures isolations
- ✓ **Rucher communal**
Avec établissement d'un projet pédagogique et participation de la préservation de la biodiversité
- ✓ **Eco pâturage**
Renforcement et maintien de la biodiversité en mettant en pâturage chèvres et moutons

4/COURCELLES-LES-GISORS

- ✓ Construction d'un City stade
- ✓ Continuer l'enfouissement de réseau électrique avec éclairage LED et remplacement de l'éclairage existant par du LED.
- ✓ Réfection de la rue de la Tour

- ✓ Trottoir rue d'Inval
- ✓ Création places de parking devant l'école

5/ DELINCOURT

- ✓ Rénovation de l'église
- ✓ Création de parkings
- ✓ Aménagement du cimetière
- ✓ Aménagement et renforcement - sente piétonne
- ✓ Installation de caméras de surveillance
- ✓ Aménagement d'un air de jeux pour enfants
- ✓ Construction d'un local technique

6/ ERAGNY-SUR-EPTE

- ✓ Projet d'éoliennes (au nombre de 6, toujours à l'étude)
- ✓ Zone d'activité (juste avant Gisors)
- ✓ Lotissement de 44 habitations (au-dessus de la rue Michelet)

7/ FLEURY

- ✓ Eglise et Parvis (réhabilitation et aménagement)
- ✓ Trottoirs du village (réfection et/ou création)
- ✓ Aménagement Espace Sports et Loisirs pour la famille
- ✓ Révision P.L.U (et éventuelle extension de la ZA)
- ✓ Rond-Point et dévoiement de chaussée (sécurisation des entrées et sorties du village)
- ✓ Acquisition immobilière et mises aux normes pour une nouvelle mairie
- ✓ Construction de vestiaires aux normes (Football)
- ✓ Construction logements inter générationnels.

8/ LIANCOURT SAINT PIERRE

- ✓ City Stade / Espace d'activités sportives : 150K
- ✓ Construction d'une classe (cadre RPI) : 300K
- ✓ Atelier Municipal : 500K

9/ LIERVILLE

- ✓ Logements au centre-ville : aménagement privé et communale
- ✓ Accueil scolaire et péri scolaire
- ✓ Aménagement du carrefour de Branchu
- ✓ SCOT et PLU
- ✓ Défense incendie : renforcement et aménagement des réseaux
- ✓ Poursuite de la restauration de l'église.

10/ LOCONVILLE

- ✓ Construction de 2 logements locatifs aménagés pour personnes à mobilité réduite sur un terrain communal

11/ MONNEVILLE

- ✓ Maison médico-sociale et associative (maison médicale, Maison des Assistantes Maternelles, gîte de groupe, création d'une bibliothèque et d'une maison des associations)

12/ MONTAGNY-EN-VEXIN

- ✓ Réhabilitation énergétique des locaux communaux
- ✓ Acquisition d'une friche industrielle et aménagement d'un Eco-quartier (22 logements)

13/ MONTJAVOULT

- ✓ Chemins pédestres et voies douces
- ✓ Restauration du clocher de l'église
- ✓ Appel à projet artistique cohérent avec l'identité du village et son histoire
- ✓ Monument dédié aux Justes et aux résistants ayant protégé des pilotes anglais et des enfants juifs pendant à Montjavoult pendant la seconde guerre mondiale
- ✓ Travaux d'éclairage public (leds)
- ✓ Encourager le tourisme avec la restauration du clocher de l'église
- ✓ Encourager les gîtes et chambres d'hôte

- ✓ Installation d'un point d'eau sur la place de l'église pour les randonneurs

14/ PARNES

- ✓ PAT de l'Eglise St Josse de Parnes : une tranche ferme et une tranche optionnelle

15/ REILLY

- ✓ Création d'un bâtiment communal dans une ancienne ferme et aménagement d'un verger et potager communal
- ✓ Restauration de l'église St aubin (classée monument historique depuis 1929)

16/ SENOTS

- ✓ Passage en LED pour l'éclairage public avec changement ou rajout de certains candélabres (début du chantier : 09/2021) + changement des boîtes d'alimentation
- ✓ Création de trottoirs sur une partie de rue à BLEQUENCOURT sur la D923 - sécurisation des piétons
- ✓ Reprise d'un pan du clocher de l'église car fuites mais réflexion autour de gros travaux que nous pourrions faire en même temps non chiffrés - projet encore en discussion
- ✓ Aménagement du passage de gué du Rû du Mesnil et remaniement de la place de SENOTS + enrobé de l'impasse accédant au Rû
- ✓ Fuite sur la toiture de l'ancienne salle de classe donc réparations urgentes (certainement une toiture entière.)

17/ THIBIVILLERS

- ✓ Réfection de tous nos vieux murs du village -Réfection de l'intérieur de notre église -Plantation d'un vignoble et d'un verger conservatoire de variétés locales anciennes fruitières.
- ✓ Reverdissement de notre village avec plantation d'arbres d'essence locale sur les terrains libres et haies bocagères mixtes à essences locales et de plantes mellifères.
- ✓ Réfection architecturale des petits monuments calvaires et autres...
- ✓ Remise en état d'une propriété foncière acquise cette année en 2021.
- ✓ Création d'un grand jardin potager municipal partagé écologique conservatoire et pédagogique, avec adossé à lui, la création d'un marché régulier de produits locaux de saison naturels et biologiques.
- ✓ Création d'un magasin café-commerce, support de rencontres et de lien social.
- ✓ Passage à un éclairage public en leds
- ✓ Création d'un réseau de voies douces en particulier cyclables reliant les centres d'intérêts locaux.
- ✓ Création d'un service gratuit ou très peu onéreux de vélos électriques Etc, etc...

18/ TRIE-CHATEAU

- ✓ Création d'une voie douce de Trie-Château à Gisors sur la route nationale
- ✓ Rénovation de la salle des fêtes
- ✓ Rénovation de la salle de loisirs
- ✓ Réhabilitation de l'ancienne usine et création d'un parking perméable

19/ VAUDANCOURT

- ✓ Pour donner suite aux différentes études et au transfert de compétence de l'eau, raccordement, interconnexion avec une commune voisine.
- ✓ 3 Réserves incendie en cours d'obtention de subventions nécessaires
- ✓ Passage de l'éclairage public en LED
- ✓ Planification et engagement des travaux à la suite des résultats de l'étude du trafic.
- ✓ Projet de rénovation de la place de la mairie (CAUE Beauvais déjà interrogé en pré-étude)
- ✓ Évaluation et engagement des travaux pour l'église de Vaudancourt
- ✓ Rénovation de la mairie, à l'étude création d'un logement pour valoriser le bâtiment

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont la collectivité a eu besoin pour mettre en œuvre son projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

Les signataires s'entendent dès cette convention pour assurer le co-financement :

- D'études techniques sur certaines actions à mettre en œuvre, ainsi que l'aide à l'embauche d'un chargé de mission pour 3 années.

Le Préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice de notre intercommunalité.

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DES FICHES ACTIONS DU FUTUR CRTE

Ces fiches actions, en fonction du diagnostic et des éléments du projet de territoire, seront présentées dès que possible et au fil de l'eau.

ARTICLE 5 : RÔLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage sera mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de la CCVT. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont. Ils seront constitués d'élus et de personnels des structures.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre. Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale. Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION

Les signataires peuvent s'engager ici à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du CRTE.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Trie-Château le 15 juillet 2021

La Préfète de l'Oise

Corinne ORZECZOWSKI

Le Président de la communauté de communes
du Vexin-Thelle

Bertrand GERNEZ

